



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS  
**D.P.E.**

N/Réf : DPE 3/CG/BS/2011-2012 n°156

**Affaire suivie par : D.P.E.3**

**BRUNO STEFANI : TITULAIRES**

Tél. : 01.30.83.43.18

Fax : 01.30.83.52.91

Mél : ce.dpe3@ac-versailles.fr

**Affaire suivie par : D.P.E. 2**

**Danielle FOLLET : NON TITULAIRES**

Tél. : 01.30.83.43.10

Fax : 01.30.83.46.90

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA	A	Ets Privés
I	Inspections	A	Universités
I	CT - CM	A	IUT
I	Chefs Div.	A	Gds étab. Sup.
I	Chefs Serv.	A	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	A	CRDP
A	LP	A	DRONISEP
A	EREA/ERDP		DRJS
A	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre :			

**Nature du document :**

nouveau

modifié

reconduit

**Calendrier :**

**Date limite de retour au Rectorat**

**Le 28 janvier 2011**

**Le présent document comporte :**

Circulaire	1	1 p.
annexe	4	9 p.
Total		10 p.

Le Recteur de l'académie de Versailles  
Chancelier des universités

à

Mesdames et Messieurs les Chefs  
d'Etablissement

Mesdames et messieurs les Inspectrices et  
Inspecteurs d'Académie,  
Directrices et Directeurs des Services  
Départementaux de l'Education Nationale

Versailles, le 22 Novembre 2010

**Objet : congé de formation professionnelle des personnels  
enseignants du second degré, d'éducation et d'orientation  
titulaires et non titulaires année scolaire 2011/2012.**

La présente circulaire a pour objet de vous communiquer les dates de dépôt des demandes de congés de formation professionnelle des personnels titulaires et non titulaires enseignants, d'orientation et d'éducation de votre établissement.

Les modalités et conditions d'attribution sont précisées en Annexe 1.

Les dossiers en annexe 2 pour les titulaires, en annexe 3 pour les non titulaires doivent être retournés par la voie hiérarchique avant le 28 janvier 2011 délai de rigueur sous le présent timbre à la :

DPE 2 → pour les personnels titulaires

DPE 3 → Pour les personnels non titulaires

Je vous demande de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance des personnels concernés.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

Stéphane AYMARD